Direction des ressources humaines
56 rue de Lille
75007 Paris

Prestations de services à destination des collaborateurs de la CDC et d'ICDC

Affaire n°20265009

Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)

Interne

Sommaire

1. ELEMENTS DE CONTEXTE 4

1.1. LES MISSIONS DE LA CAISSE DES DEPOTS 4
1.2. L'ETABLISSEMENT PUBLIC 4
1.3. LE PROJET CAMPUS 6
1.4. LA DIRECTION CLIENTE : LA DRH 8

2. DESCRIPTION DES BESOINS ET EXIGENCES 8

2.1. CONTEXTE 8
2.2. LES COLLABORATEURS 9
2.2.1. Les collaborateurs de la Caisse des Dépôts 9
2.2.2. Les collaborateurs des filiales et associations 11
2.3. PRESTATIONS ATTENDUES 12
2.4. DESCRIPTION DES ESPACES ET VESTIAIRES DEDIES AUX ACTIVITES SPORTIVES 13
2.4.1. Les implantations à Campus Austerlitz 13
2.4.2. Les implantations Rue de Lille 14
2.4.3. Les vestiaires 15
2.4.4. La sonorisation 15
2.5. HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 15
2.5.1. Volumes horaires initiaux 15
2.5.2. Modalités d'évolution des volumes et créneaux horaires 16

3. DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES SUR SITE ET HORS SITE 17

3.1. LES SALLES SPORT EQUIPEE CAMPUS 17
3.1.1. L'espace accueil A5 17
3.1.2. Les salles de sport équipées A5 17
3.1.3. La salle de sport spécifique A5 18
3.2. LES SALLES DE COURS COLLECTIFS (CAMPUS A5 & A6, RUE DE LILLE) 18
3.3. LES COURS EN EXTERIEUR 19
3.4. LES COURS A DISTANCE 19
3.5. EVENEMENTIEL : EN OPTION 19
3.5.1. Organisation ponctuelle de compétitions 20
3.5.2. Evènements sur mesure 20
3.6. EXTENSION DES PRESTATIONS SPORTIVES A BAGNEUX & ARCUEIL POUR LES COLLABORATEURS ICDC : EN OPTION 20
3.6.1. Lieux des activités – Espaces mis à disposition du titulaire 20
3.6.2. Offre 21
3.6.3. Reprise de prestataires ou salariés de l'association sportive et culturelle USAC IDF 21

4. MISSIONS & MODALITES D'EXECUTION 21

4.1. PILOTAGE ET MISE EN PLACE DU SERVICE 21
4.2. OFFRE POUR LES COLLABORATEURS 22
4.3. MODALITES D'ADHESION, D'ACCES ET DE FACTURATION 22
4.3.1. Conditions d'adhésion 22
4.3.2. Accès aux espaces sportifs 23
4.3.3. Politique tarifaire pour les adhérents 23
4.4. OUTILS DIGITAUX ET COMMUNICATION 24
4.4.1. Outils digitaux 24
4.4.2. Communication et événements 25
4.5. EXIGENCES DE SECURITE SI 25
4.6. ENCADREMENT DES ACTIVITES - RESSOURCES HUMAINES 26
4.6.1. Présence obligatoire et surveillance 26
4.6.2. Qualification des coachs 27
4.6.3. Sécurité 27
4.6.4. Reprise des prestataires de l'association sportive et culturelle USAC IDF 27
4.6.5. Fidélisation des coachs sportifs et suivi des adhérents 27
4.6.6. Absence des coachs sportifs / Continuité de service 27
4.7. HYGIENE DES LOCAUX ET DU MATERIEL 28
4.8. MAINTENANCE ET TRAITEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA SALLE EQUIPEE 28

Interne

4.8.1. Maintenance préventive des équipements *28*
4.8.2. Gestion des pannes des équipements *28*
4.8.3. Remplacement des équipements *29*
4.8.4. Reporting et suivi *29*
4.9. KPI – QUALITE DE SERVICE & AMELIORATION CONTINUE 29
4.10. RSE 30
4.10.1. Engagement RSE global *30*
4.10.2. Recrutement, fidélisation et formation des intervenants *30*
4.10.3. Réparabilité et durabilité des équipements *30*
4.10.4. Autres engagements RSE *31*

Interne

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1. Les missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il remplit ses missions en appui des politiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.
Pour décliner ses missions et proposer une gamme complète d'accompagnements, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui organisée autour de **quatre métiers** et de **deux partenaires stratégiques**.

Le soutien aux projets des territoires

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Avec 16 directions régionales, 37 implantations territoriales et deux filiales, CDC Habitat et la SCET, elle propose une offre complète en ingénierie et en montage de projet aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers, avec l'ambition d'agir pour des territoires plus durables et plus solidaires.

Politiques sociales : La **direction des politiques sociales (DPS)** de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie des Français. Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans quatre domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Gestionnaire de 66 fonds et mandats, partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les **gestions d'actifs (GDA)** gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.), issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public (avec 288 Md€ d'encours d'actifs sous gestion) et premier investisseur sur les PME françaises cotées, GDA investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales (CDC Croissance, La Société Forestière, CDC Investissement Immobilier), dans une perspective de long terme et responsable.

La **gestion des participations stratégiques (GPS)** gère les opérations d'acquisition et de cession, ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. Elle contribue à la définition de la position actionnariale de la CDC ainsi qu'à l'accompagnement stratégique et financier des filiales, tout en coordonnant les priorités entre le Groupe et ses filiales. Investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent les missions d'intérêt général.

Nos deux partenaires stratégiques sont Bpifrance et le Groupe La Poste :

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État qui a pour mission de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française, en appui des politiques publiques. Elle finance les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau, et un programme d'accélération pour les start-ups, PME et ETI.

Intégré au périmètre de consolidation financière du groupe Caisse des Dépôts depuis mars 2020**, le Groupe La Poste** accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. A travers ses quatre missions de services publics (courrier, services bancaires pour tous, aménagement du territoire via présence postale, presse) il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société.

1.2. L'établissement public

Le Groupe compte près de 350 000 collaborateurs dans le monde dont près de 7 500 pour l'Établissement Public (EP). Son bilan social agrégé atteint 1360 Md€, et sa contribution au budget de l'Etat était de 3,3 Md€ en 2025.

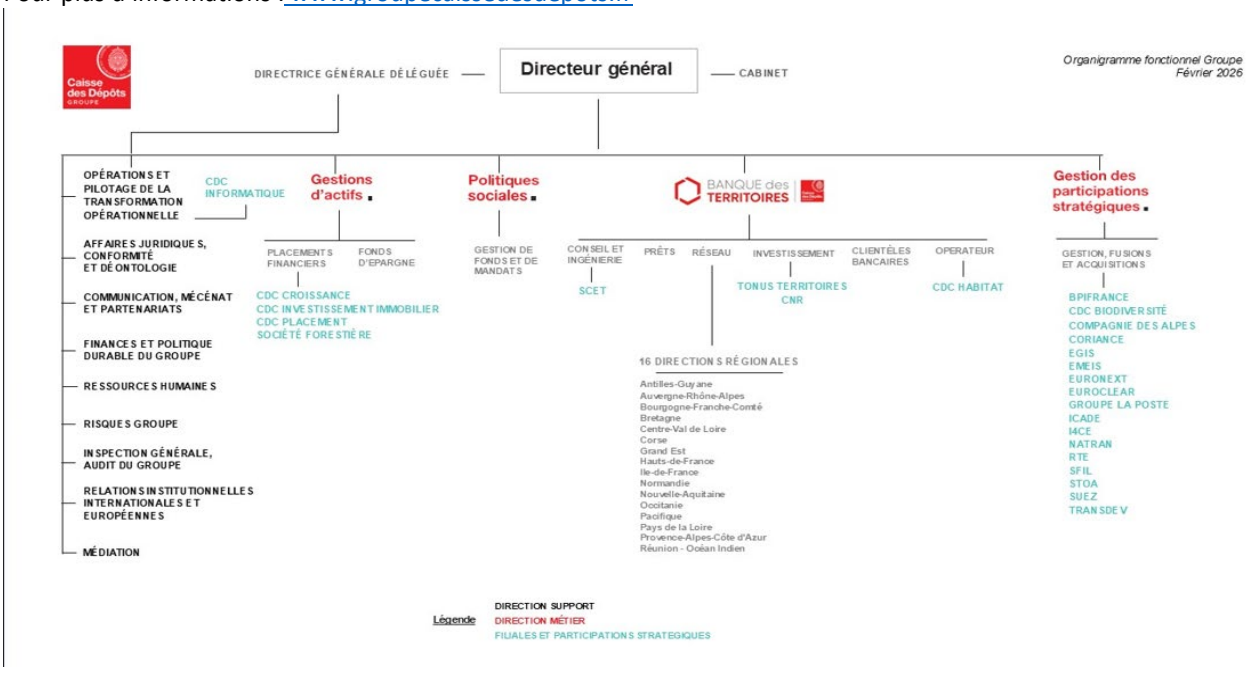
Interne

Pour mettre en œuvre ses différents métiers, la Caisse des Dépôts s'appuie sur l'établissement public organisé autour de fonctions transversales et de directions opérationnelles.

- **Les directions opérationnelles :**
 - La Banque des territoires composée de :
 - ✓ La direction des clientèles bancaires
 - ✓ La direction de l'investissement
 - ✓ La direction des prêts
 - ✓ La direction du réseau
 - ✓ La Scet
 - ✓ CDC Habitat
 - La direction des gestions d'actifs
 - La direction des politiques sociales
 - La direction de la gestion des participations stratégiques

- **Les fonctions transversales :**
 - Affaires juridiques, conformité et déontologie
 - Communication, mécénat et partenariats
 - Finances et politique durable du Groupe
 - Fonds d'épargne
 - Inspection générale, audit du Groupe
 - Opérations et pilotage de la transformation opérationnelle
 - Relations institutionnelles, internationales et européennes
 - Ressources humaines
 - Risques

Pour plus d'informations : www.groupecaissedesdepots.fr



Notre établissement, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, s'engage à être un acteur exemplaire de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

En 2022, la Caisse des Dépôts a adopté sa raison d'être, véritable boussole pour ses missions, qui se traduit par des engagements ambitieux en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans le cadre de sa politique durable et notamment sa politique d'achats responsables, déclinée dans son SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) 2024-2027.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts s'engage et attend de ses fournisseurs qu'ils prennent en compte lors de l'exécution des prestations ses engagements et sa politique en matière de développement durable et notamment les axes suivants :

Interne

- Réduction de l'impact environnemental : décarbonation, réduction des déchets, sobriété des consommations d'eau et d'énergie.
- Insertion sociale et professionnelle de tous.
- Promotion de l'égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations.
- A ce titre, la Caisse des Dépôts a obtenu les labels « Egalité professionnelle » et « Diversité », délivrés par l'Association française de normalisation (Afnor). Ces distinctions récompensent notre politique volontariste en faveur d'une égalité et d'une inclusion effectives pour toutes et tous.

1.3. Informatique CDC (ICDC)

Le GIE CDC Informatique réunit plusieurs organismes publics et d'intérêt général autour d'une ambition commune : mutualiser les compétences, les infrastructures et les investissements numériques afin d'offrir des services informatiques performants, sécurisés et économiquement optimisés.

CDC Informatique intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur numérique : conseil, développement, intégration, hébergement, exploitation, cybersécurité et services de confiance numérique.

CDC Informatique place la confiance numérique au cœur de son action. Avec des infrastructures implantées en France et un actionnariat exclusivement français, CDC Informatique contribue à garantir la souveraineté des données et l'application du droit français aux systèmes qu'elle héberge.

Héritière de la mission historique de tiers de confiance de la Caisse des Dépôts, CDC Informatique dispose d'une expertise reconnue dans la sécurisation des échanges numériques, l'authentification, l'archivage électronique à valeur probante et la protection des données sensibles.

1.4. Le projet Campus

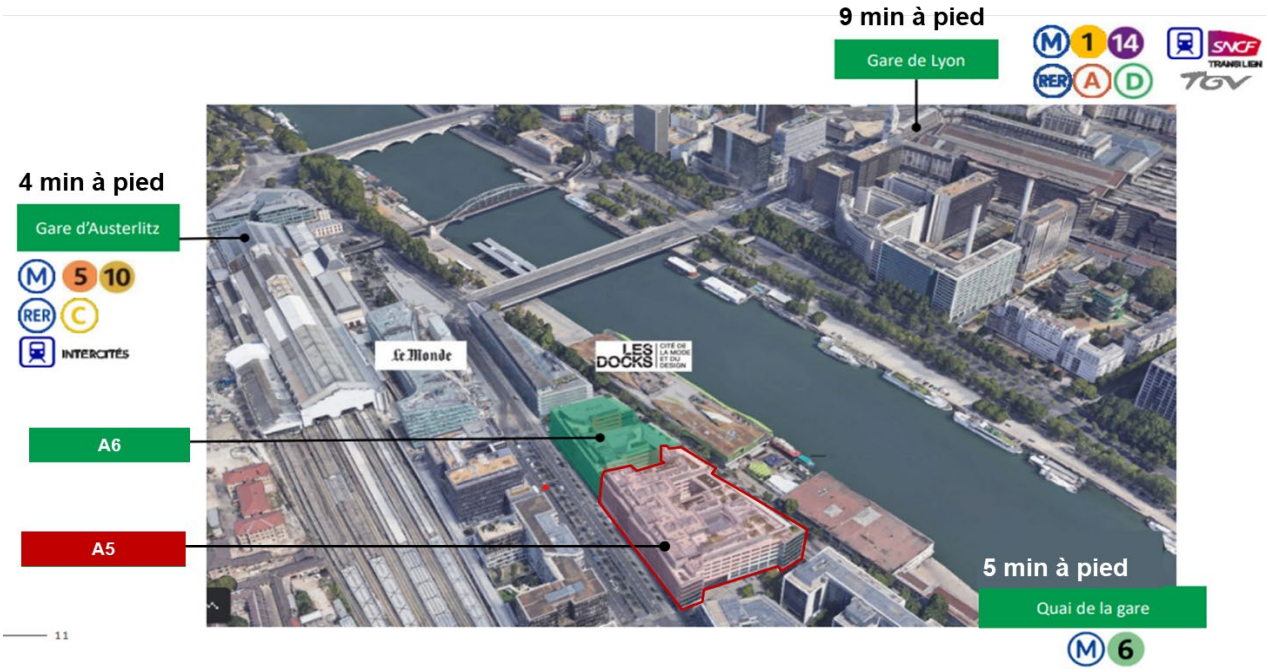
La Caisse des Dépôts et Consignation s'est engagée dans un schéma directeur immobilier national ambitieux se traduisant par la transformation de ses actifs immobiliers pour répondre aux enjeux immobiliers de demain.

Le projet Campus vise à rationaliser le nombre d'implantations et donc d'actifs immobiliers, à moderniser le parc immobilier pour intégrer de forts enjeux environnementaux et smart building, et pour offrir aux collaborateurs des espaces vertueux, qualitatifs, responsables et connectés.

C'est dans ce contexte que la CDC conserve son site historique dans **le 7ème arrondissement au 56 et au 67 Rue de Lille** et a contractualisé deux BEFA :

- La prise en BEFA de l'immeuble réhabilité d'environ 45 000 m², **A5 sis au 50 rue Pierre Mendès France dans le 13ème arrondissement.**
- La prise en BEFA de l'immeuble réhabilité d'environ 24 000 m², **A6 sis au 60 rue Pierre Mendès France dans le 13ème arrondissement.**

Interne



Plan de localisation des immeubles A5 et A6

La stratégie immobilière de la CDC est une trajectoire définie il y a plusieurs années pour répondre et accompagner les ambitions fortes de l'ensemble du Groupe CDC et ayant l'objectif de positionner la CDC comme La Banque aux services des Territoires. Cet objectif s'accompagne par la transformation de son patrimoine d'exploitation qui doit également pleinement s'axer sur les enjeux immobiliers d'aujourd'hui et de demain pour projeter la CDC dans les enjeux qu'elle s'est fixée pour le XXIe siècle.
Cette transformation consiste à améliorer le cadre de vie au quotidien des collaborateurs avec des locaux et des services attractifs et de qualité, et ainsi accroître la performance opérationnelle des activités et s'adapter en continu aux évolutions économiques, conjoncturelles et structurelles : évolution des modes de travail, usage des outils du numérique, transformation des services, répondre aux enjeux écologiques et à la transition environnementale, ….
Pour cela, l'immobilier doit être au service de tous les collaborateurs en leur offrant un cadre de travail optimal en termes d'aménagement, de localisation et d'usage tout en restant modulable et adaptable.
Les espaces de travail doivent refléter la confiance du Groupe envers ses collaborateurs avec des espaces transformés ouverts et accessibles à toute entité.
De plus et par son engagement sur le long terme, la CDC promeut un immobilier durable et engagé, en axe avec les politiques publiques et les attentes futures et nécessaires des prochaines générations.
Enfin, il s'agit de concevoir une offre immobilière innovante aux meilleurs standards de connectivité et proposant une offre de services aux occupants diversifiées et de qualité.
Le projet Campus est piloté conjointement par la Direction de l'Immobilier et la Direction des Ressources Humaines. Il prépare ses décisions en prenant des avis auprès de la Commission de surveillance de la CDC, des instances représentatives du personnel, du comité d'engagement financier et du comité consultatif composé de personnels de la CDC.
La mise en œuvre des actions de transformation et la réalisation des opérations immobilières sont réalisées par le Cockpit qui comprend neuf chantiers centraux :

- Service aux occupants et bien-être au travail ;
- Restauration ;
- Gestion et exploitation des futurs sites ;
- Immobilier / bâtiment ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Environnement digital et audio-visuel ;
- Accompagnement au changement et communication ;
- Relations sociales ;
- Intégration dans l'écosystème.

Interne

1.5. La direction cliente : la DRH

La direction des ressources humaines (DRH) a pour missions principales de :
- Définir la stratégie RH, les politiques d'emploi et de rémunération,
- Piloter les projets de développement RH,
- Coordonner les actions conduites en matière de formation et de mobilité et piloter le recrutement externe,
- Assurer la gestion administrative et financière des collaborateurs de l'Etablissement public,
- Définir et mettre en œuvre la politique sociale.

Le Département support et pilotage de la performance - DHP

Le département « support et pilotage de la performance » regroupe l'ensemble des fonctions ressources au service de la performance et de la sécurisation des processus. Il a la charge d'apporter le support nécessaire à la réalisation des missions de la direction des ressources humaines et de piloter la performance opérationnelle des projets, en respectant la trajectoire budgétaire, les exigences de conformité des organes de contrôle, et en veillant à apporter aux équipes de la direction un environnement de travail de qualité, au quotidien.

Le département agit autour de 5 axes :
• Pilotage et performance : achats, pilotage budgétaire, SSI, etc.
• Données sociales RH : offre de reporting & data
• Environnement de travail : logistique, projet immobilier Campus, Kiosque services (boutique) et Usac (associations sportives & culturelles)
• Mission Sociale Groupe
• RDCP

Le service environnement de travail
Les activités du service se définissent comme des fonctions supports, transversales au département et plus largement à la direction.
Au titre du projet Campus, le service :
- est le référent métier RH de la direction de l'immobilier, et est à ce titre associé à toutes les instances du projet
- définit les implantations de la DRH dans les futurs espaces de travail (macro et micro zoning) et pilote pour la DRH toutes les actions d'accompagnement des collaborateurs jusqu'au déménagement
- pilote, en lien avec les départements de la DRH concernés, l'ensemble des aménagements / déménagements des espaces collectifs et individuels de travail dans le respect de la charte immobilière de l'établissement public,
- copilote le chantier services aux occupants /bien-être au travail et est en charge plus spécifiquement de définir l'offre de services qui sera proposée aux collaborateurs de l'établissement public.

2. DESCRIPTION DES BESOINS ET EXIGENCES

2.1. Contexte

Ce marché public s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et de promotion d'un mode de vie sain et actif au sein de l'entreprise.

Jusqu'à présent la gestion des activités sportives proposées aux collaborateurs était assurée par l'USAC IDF (Union Sportive et Artistique de la Caisse des Dépôts IDF), association de loi 1901, créée en 1933, dont l'objet social est de favoriser les relations sociales et la convivialité entre ses membres grâce à la pratique d'activités collectives sportives, de bien-être, artistiques et culturelles. Son fonctionnement repose sur un bureau composé de collaborateurs, membres bénévoles, appuyé par 2 gestionnaires de la Caisse des Dépôts. L'accès aux activités sportives et culturelles est conditionné à l'adhésion des collaborateurs à l'association, moyennant une cotisation annuelle.

Il est précisé qu'à partir de septembre 2027, l'USAC IDF recentrera son activité sur le champ culturel et de loisir exclusivement.

Interne

En 2026, 415 collaborateurs de la Caisse des Dépôts sont adhérents à l'USAC IDF dont 361 au titre des activités sportives.

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de sa politique de qualité de vie au travail et de bien-être de ses collaborateurs, souhaite faire évoluer l'offre sportive sur site. Les prestations incluent toute à la fois la gestion d'une salle de sport équipée ainsi que l'organisation de cours collectifs pour ses collaborateurs.

La Caisse des Dépôts dispose d'espaces dédiés au sport au sein de ses locaux, et souhaite confier la gestion de ces espaces et des activités à un prestataire spécialisé. Cette externalisation vise à offrir des services de qualité, adaptés aux besoins des collaborateurs.

Le prestataire retenu devra garantir un service de qualité, en assurant la sécurité, la disponibilité et la diversité des activités proposées. Il sera également attendu une capacité à proposer des solutions innovantes et adaptées aux évolutions des besoins des hôtes.

Objectifs globaux :

1. Amélioration de la qualité de vie au travail :
 - Proposer une offre sportive diversifiée et accessible, contribuant au bien-être physique et mental des collaborateurs.
 - Sensibiliser les salariés aux bienfaits du sport sur la santé et les encourager à la pratique régulière d'une activité physique, en proposant des infrastructures et des cours adaptés à tous les niveaux.
 - Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle en offrant des activités adaptées aux contraintes horaires des salariés.
2. Innovation et adaptation aux besoins :
 - Intégrer des solutions innovantes (technologies connectées, suivi personnalisé, etc.) pour enrichir l'expérience sportive des hôtes.
 - Adapter l'offre en fonction des retours des collaborateurs et des évolutions des tendances sportives.
3. Sécurité et conformité :
 - Garantir un environnement sportif sécurisé, conforme aux normes en vigueur, avec un suivi rigoureux de la maintenance des équipements et des infrastructures.
 - Assurer la qualification et la supervision des intervenants (coachs, animateurs) pour un encadrement professionnel et sécurisé des activités.
4. Optimisation de la gestion des ressources :
 - Gérer pour le compte de la Caisse des Dépôts la gestion technique et logistique de la salle de sport et des cours collectifs pour permettre à la Caisse des Dépôts de se concentrer sur son cœur de métier.
 - Faire bénéficier la Caisse des Dépôt de l'expertise d'un prestataire spécialisé et ainsi garantir un service de qualité, tout en maîtrisant les coûts.

2.2. Les collaborateurs

2.2.1. Les collaborateurs de la Caisse des Dépôts

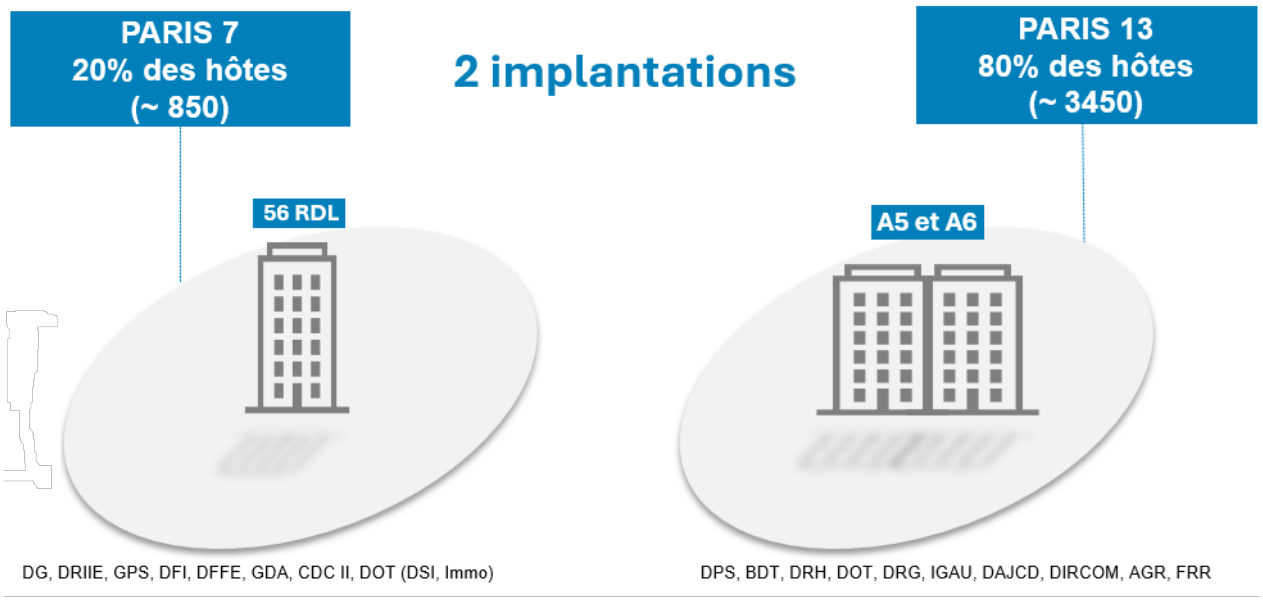
L'offre sportive est accessible à l'ensemble des collaborateurs en fonction à la Caisse des Dépôts.

L'effectif cible pour 2027 est de 4300 collaborateurs CDC.

- **Implantation des collaborateurs par site** :
 - Paris 13 - Campus : 3 450 collaborateurs CDC

Interne

- Paris 7 - 56 Rue de Lille : 850 collaborateurs CDC, il est précisé que le gymnase se situe au 67 rue de Lille

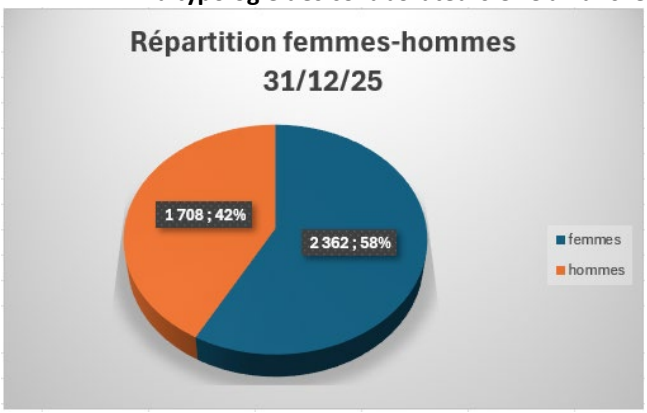


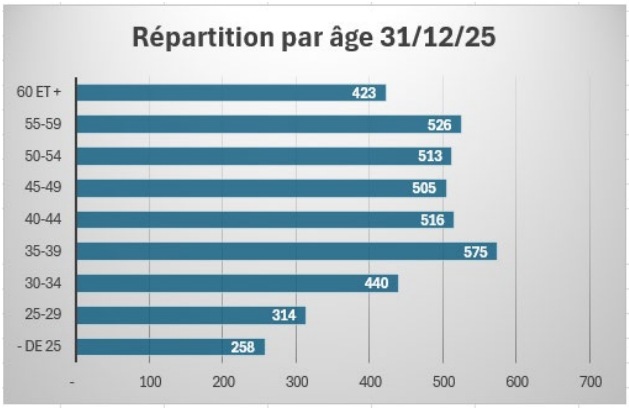
Interne

Le démarrage des prestations est conditionné par le calendrier des déménagements des collaborateurs sur les différents sites. A date, les dates de démarrage prévisionnel sont les suivantes :

- A5 et 67 Rue de Lille : septembre 2027
- A6 : janvier 2028

- **La typologie des collaborateurs CDC à Paris le 31 décembre 2025 était la suivante :**





La Caisse des Dépôts permet à ses collaborateurs de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine.

Au 31 décembre 2025, les modalités de télétravail à Paris étaient les suivantes :

- 41% de collaborateurs en télétravail ponctuel : 90 jours de télétravail dans l'année maximum avec 2 jours de présence minimum par semaine
- 33% de collaborateurs avec 3 jours de télétravail régulier
- 18 % de collaborateurs avec 2 jours de télétravail régulier
- 7% de collaborateurs sans télétravail
- 1% de collaborateurs avec 1 jour de télétravail régulier

Les jours de plus forte présence constatée sur site sont les mardis et jeudis.

2.2.2. Les collaborateurs des filiales et associations

a. Les collaborateurs des filiales et associations déjà présentes sur les sites

Les usagers potentiels des prestations de sport comprennent, outre les collaborateurs de la Caisse des Dépôts, un nombre marginal de collaborateurs de filiales et associations.

L'accès à l'offre de sport est également ouvert à ces collaborateurs sous réserve du respect des conditions d'inscription définies.

A la date de publication du présent marché, sont concernés :

- **AGR**

Le personnel de l'association de la gestion des restaurants : 96 collaborateurs dont 0 adhérents à l'USAC IDF

- **ICDC**

Le personnel de la filiale informatique de la CDC, en mission sur les sites de la Caisse des Dépôts (structure d'appartenance à Bagneaux, cf. article 3.6) : 100 collaborateurs en mission dans les locaux de la CDC dont 6 adhérents inscrits aux activités USAC IDF proposées dans les locaux de la CDC

Interne

- **FRR**

Le personnel du Fonds de réserve pour les retraites : 48 collaborateurs dont 3 adhérents à l'USAC IDF

- **CDC II**

Le personnel de la filiale CDC Investissement Immobilier : 75 collaborateurs, dont 2 adhérents à l'USAC IDF

b. Les collaborateurs de filiales prochainement implantées

Dans le cadre de l'évolution de l'occupation des sites, notamment avec la mise à disposition de surface de bureaux à des filiales du Groupe sur A6, la Caisse des Dépôts se réserve la possibilité d'étendre le bénéfice de l'offre sportive aux collaborateurs de ces nouvelles entités.

Cette intégration pourra être réalisée progressivement, au fil de l'installation des structures concernées, sans modification substantielle du marché et par avenant.

A date aucune filiale n'est encore identifiée.

Le titulaire devra être en capacité :

- D'intégrer de nouveaux publics bénéficiaires en cours d'exécution du marché
- D'adapter les modalités d'inscription et de suivi des participants
- De fournir, à la demande de la Caisse des Dépôts, une estimation de l'impact de ces intégrations sur la fréquentation.

La Caisse des dépôts informera le titulaire, dans un délai raisonnable, de toute extension du périmètre des bénéficiaires et des effectifs prévisionnels concernés.

2.3. Prestations attendues

L'objet de ce marché public est la sélection d'un prestataire spécialisé pour l'externalisation des prestations sportives de la Caisse des Dépôts. Le prestataire retenu sera chargé de la gestion complète d'une salle de sport équipée, ainsi que de l'organisation et de l'animation de cours collectifs, dans le but d'offrir aux collaborateurs de l'entreprise un environnement sportif de qualité, sécurisé et adapté à leurs besoins.

Le titulaire exécute les prestations suivantes :

- **Exploitation de la salle de sport équipée (A5) :**

- Gestion opérationnelle de la salle de sport équipée
- Accueil & information des hôtes
- Encadrement & assistance des hôtes dans l'usage des équipements
- Surveillance du respect des règles d'utilisation & de sécurité
- Gestion des accès selon les modalités définies par la Caisse des Dépôts
- Équipement de l'espace par des matériels en accès libre mis à disposition des adhérents
- Entretien quotidien et maintenance du matériel sportif

- **Organisation & animation de cours collectifs (A5 – A6 – 67 rue de Lille)**

- Planification des activités sportives
- Mise à disposition d'animateurs sportifs qualifiés
- Animation des séances sportives collectives
- Fourniture des petits équipements (par exemple : tapis, poids, élastiques…)
- Adaptation de l'offre aux besoins des collaborateurs dans le cadre défini par la Caisse des Dépôts

Interne

- **Gestion administrative de la prestation & communication**

- Pilotage de la prestation et suivi du marché Caisse des dépôts par un référent unique
- Gestion de la relation adhérent et des salles de sport par un interlocuteur unique, le coach référent
- Gestion des inscriptions (cotisation, charte adhérents…), des réservations et annulations de créneaux
- Suivi de fréquentation & reporting
- Gestion de l'information et de la promotion des activités

2.4. Description des espaces et vestiaires dédiés aux activités sportives

La Caisse des dépôts met à disposition du titulaire des espaces situés sur les bâtiments :

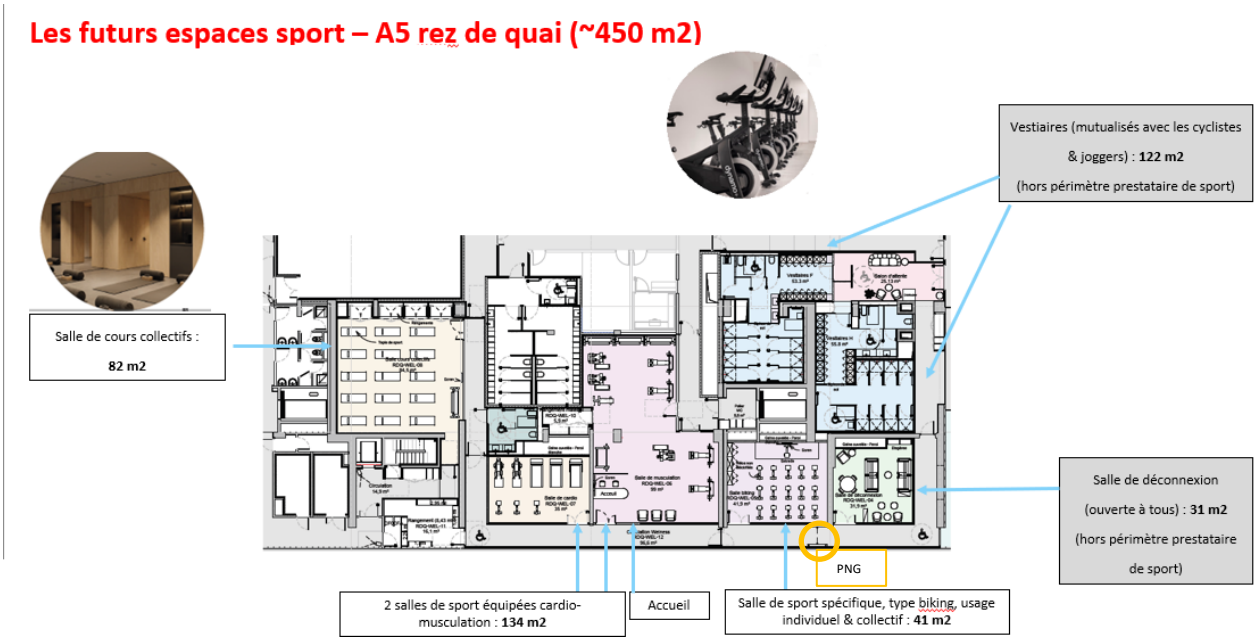
- Campus Austerlitz : A5 et A6
- Rue de Lille : au 67 (Hôtel de Pomereu)

2.4.1. Les implantations à Campus Austerlitz

Ces locaux seront entièrement aménagés. Cela inclut les revêtements des sols adaptés aux activités, l'éclairage, les installations électriques conformes, la ventilation (45m3/h), la décoration ainsi que les équipements fixes nécessaires à l'exploitation (desk d'accueil, miroirs…).

Les espaces de sports d'A5 et A6 seront respectivement équipés d'un défibrillateur fourni par la CDC.

a. Implantation sur le bâtiment A5, en rez de quai (plans en annexe)



Le titulaire sera chargé de l'équipement de :

- deux salles de sport, d'une superficie totale de 134 m² (99 m² et 35 m²)
- une salle de sport spécifique de 41 m² dédiée à usage collectif et individuel
- des petits équipements pour les cours collectifs

Il est précisé que :

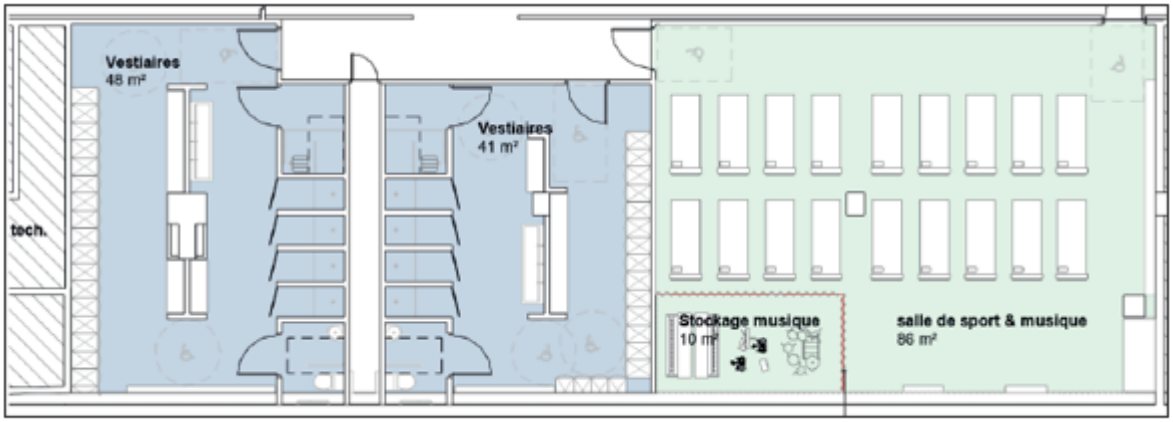
- la hauteur sous plafond des salles de sport équipées se situe entre 4.45m & 4.65m
- en complément des rangements prévus en salle de cours collectifs et en salle de sport spécifique, un local de stockage de 16 m² est prévu

Interne

b. *Implantation sur le bâtiment A6 en rez de quai (plans en annexe)*

La salle multi-activité d'A6 est dédiée aux cours collectifs et est mutualisée avec les activités culturelles proposées par d'autres intervenants. Des rangements sont prévus dans cette salle.

Un système de cloison door est installé pour conserver un espace de stockage des équipements de musique. L'appel d'offre ne concerne pas les activités culturelles et musicales.



2.4.2. Les implantations Rue de Lille

Le gymnase du 67 rue de Lille est dédié aux cours collectifs.

Ce local de 90 m² est entièrement aménagé et bénéficie d'un stockage de 6 m², de vestiaires de 30 m² (avec 6 douches).

Il est précisé que cet espace est équipé d'un défibrillateur fourni par la CDC.



Interne





2.4.3. Les vestiaires

Il est précisé que les vestiaires sur chacun des sites sont ouverts à tous les collaborateurs. Ils restent entièrement sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts. L'aménagement, l'équipement et l'entretien de ces espaces ne font pas partie du marché.

2.4.4. La sonorisation

Un système de sonorisation est prévu sur A5 (cf. plan et fiche technique en annexe).

En complément, le titulaire devra fournir et installer des systèmes sonores de qualité pour les salles dédiées aux cours collectifs d'A6 et du 67 rue de Lille.

2.5. Horaires d'ouverture et de fermeture

Le titulaire est informé que la plage horaire de fonctionnement des Immeubles est fixée de 7h à 20h du lundi au vendredi. Toute utilisation des Locaux par le titulaire en dehors de cette plage horaire est interdite.

Chaque année, à l'occasion de ponts, la Caisse des Dépôts ferme deux jours. Les dates ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre. Le titulaire sera informé des deux jours de fermeture retenus pour l'année N au mois de décembre de l'année précédente N-1.

2.5.1. Volumes horaires initiaux

Les volumes horaires prévus pour les prestations sportives sont les suivants.

Interne

a. *Salle de sport équipée A5 :*

Ouverture hebdomadaire : 35 heures, réparties sur des plages horaires matin/midi/soir adaptées aux besoins des collaborateurs. Les créneaux initiaux proposés sont, du lundi au vendredi :

- Matin : 7h30 – 9h30
- Midi : 11h30 - 14h
- Soir : 17h – 19h30

La salle de sport est ouverte 52 semaines par an.

b. *Cours collectifs :*

Les cours collectifs ne seront proposés sur aucun des sites pendant certaines périodes de faible fréquentation :

- 1 semaine pendant les congés scolaires de fin d'année
- 4 semaines pendant les congés scolaires de l'été

Les dates précises feront l'objet d'échanges entre la Caisse des Dépôts et le titulaire du marché.

Les cours collectifs seront organisés sur les créneaux d'ouverture de la salle de sport équipée, d'une durée comprise entre 20 minutes et 1 heure, répartis sur des plages horaires matin/midi/soir adaptées aux besoins des collaborateurs. La répartition des cours hebdomadaires par site sera à affiner avec le titulaire.

2.5.2. Modalités d'évolution des volumes et créneaux horaires

Afin de garantir une adaptation flexible et réactive des horaires d'ouverture de la salle de sport équipée et des créneaux des cours collectifs, les volumes et créneaux horaires pourront évoluer en fonction des besoins et des retours des adhérents. Les modalités d'évolution sont les suivantes :

a. *Évaluation trimestrielle :*

- Analyse des données : Le titulaire devra analyser les données de fréquentation, de satisfaction et de participation pour identifier les besoins d'évolution.
- Retours des adhérents : Le titulaire devra recueillir les retours des adhérents via des enquêtes de satisfaction et des sessions de feedback.

b. *Proposition d'ajustement, en accord avec la Caisse des dépôts :*

- Augmentation du nombre de cours collectifs : En cas de demande de réservation non satisfaite, le titulaire pourra proposer une augmentation du nombre de cours collectifs. Les cours collectifs se dérouleront systématiquement sur les horaires d'ouverture de la salle de sport.
- Réduction des horaires et réajustement : En cas de faible fréquentation constatée, la Caisse des Dépôts et le titulaire pourront proposer une réduction des horaires d'ouverture ou un réajustement des plages horaires.

Les évolutions des volumes horaires et les évolutions du coût de la prestation associée devront être validés par la Caisse des dépôts et formalisées par voie d'avenant au contrat sous réserve d'un préavis d'un mois pour leur mise en place. Le titulaire s'engage à fournir préalablement à toute mise en œuvre, une proposition financière détaillée précisant l'impact des modifications demandées.

Les évolutions des volumes horaires devront être mises en œuvre dans le respect des contraintes logistiques.

Au démarrage, le titulaire s'accordera avec la Caisse des Dépôts sur les modalités de montée en charge progressive au fur et à mesure de l'arrivée des collaborateurs sur le site de Campus.

Interne

3. DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES SUR SITE ET HORS SITE

3.1. Les salles sport équipée Campus

3.1.1. L'espace accueil A5

L'espace accueil se situe à l'entrée de la salle de sport de 134m².
Le coach renseignera les collaborateurs et adhérents pour toutes questions relatives aux prestations proposées.

Le comptoir est fourni et installé par la Caisse des dépôts. Il disposera d'un écran fixé au mur pour la diffusion de la communication et d'un support d'affichage au niveau des vestiaires.

Le candidat est informé que pour des raisons de sécurité informatique, l'accès au réseau de la Caisse des Dépôts ne lui sera pas autorisé. Un raccordement à la fibre FTTH et un point de branchement optique sont prévus.

Il est précisé que le matériel d'exploitation (box internet, ordinateurs, téléphones, TPE, petits équipements divers, signalétique, …) est à la charge du titulaire.

3.1.2. Les salles de sport équipées A5

Le titulaire devra fournir et installer le matériel de sport neuf en formule leasing pour les deux salles de sport (134 m²).

Le titulaire devra proposer un ensemble complet et varié d'équipements de sport, avec des machines de cardio-training et de musculation (machines guidées uniquement):

- Tapis de course
- Vélos elliptiques
- Rameurs
- Machines guidées (pour les principaux groupes musculaires : jambes, dos, pectoraux, épaules, etc.)

Cette liste donnée à titre indicatif n'est pas exhaustive. Elle pourra être ajustée en fonction des besoins spécifiques de la Caisse des Dépôts, des normes en vigueur et de la durabilité des équipements.

Le titulaire devra proposer des équipements accessibles et ergonomiques :

- Adaptation à tous les niveaux :
 - Équipements adaptés aux débutants comme aux sportifs confirmés.
 - Machines avec réglages ergonomiques pour différentes morphologies.
- Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à une partie des équipements, dans la mesure du possible

Avant l'ouverture du site, le titulaire aura procédé à l'installation complète des équipements et vérifié leur bon fonctionnement. Le titulaire devra impérativement se coordonner avec les équipes immobilières de la Caisse des dépôts qui pilotent le planning et définiront les plages d'intervention possibles pour l'organisation des livraisons, l'installation des équipements et leur mise en service. Il participera aux réunions techniques préalables avec la Caisse des Dépôts pour valider les contraintes techniques (alimentation électrique, réseau, sécurité), le calendrier d'installation et les modalités de mise en service

La titulaire doit inclure les accessoires nécessaires à la bonne utilisation des matériels ainsi que la maintenance préventive et curative sur toute la durée du contrat.

Interne

3.1.3. La salle de sport spécifique A5

Le titulaire devra proposer une offre d'équipements adaptée à la surface de 41 m2 et aux usages attendus, permettant à la fois la pratique d'activités collectives encadrées et d'activités individuelles en autonomie.

Avant l'ouverture du site, le titulaire aura procédé à l'installation complète des équipements et vérifié leur bon fonctionnement. Le titulaire devra impérativement se coordonner avec les équipes immobilières de la Caisse des dépôts pour s'inscrire dans le planning qu'elles pilotent, afin d'organiser les livraisons, l'installation des équipements et leur mise en service.

La durée de mise à disposition du matériel sera d'une année renouvelable 3 fois (soit 4 ans au total).

La prestation doit inclure les accessoires nécessaires à la bonne utilisation des matériels ainsi que la maintenance préventive et curative sur toute la durée du contrat.

3.2. Les salles de cours collectifs (Campus A5 & A6, Rue de Lille)

Le titulaire devra fournir et installer le petit matériel dans les salles de cours collectifs d'A5, d'A6 et de la Rue de Lille. Il en assurera le renouvellement autant que de besoin.

- Tapis de sol
- Steps et accessoires pour cours de fitness.
- Petits matériels (haltères légers, ballons, élastiques, etc.)

Interne

Dans le cadre des cours collectifs, le titulaire devra proposer sur chaque site un planning d'activités complet, varié et adapté à différents niveaux :

- Fitness et renforcement musculaire :
 - Cours de type HIIT (High-Intensity Interval Training)
 - Renforcement musculaire
- Cardio et endurance :
 - Cours de Step, aérobic, ou danse fitness.
 - Séances de vélo en salle (spinning, RPM)
- Bien-être et relaxation :
 - Yoga (Hatha, Vinyasa, Yin).
 - Pilates
 - Stretching
- Sports spécifiques :
 - Boxe fitness
 - Cross-training
 - Cours de renforcement postural ou de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
 - Danse

Cette liste n'étant pas exhaustive et elle pourra être ajustée en fonction des besoins spécifiques de la Caisse des Dépôts et adaptée en fonction des évolutions du secteur et des enquêtes clients. Le titulaire pourra proposer :

- L'introduction de nouveaux types de cours collectifs pour diversifier l'offre et répondre aux attentes des adhérents
- Des adaptations des cours existants en fonction des retours et des suggestions des adhérents.

3.3. Les cours en extérieur

En complément, pour diversifier l'offre et répondre aux attentes des collaborateurs, le titulaire devra proposer des activités encadrées en extérieur (utilisation des parcs & espaces verts à proximité).

3.4. Les cours à distance

En complément des cours collectifs, le titulaire devra proposer des cours accessibles à la demande (VOD) pour permettre aux collaborateurs de pratiquer du sport à leur rythme ou selon leurs contraintes : horaires décalés, télétravail, emplois du temps personnel.

3.5. Evènementiel : Prestations à bons de commande (BPU)

Le titulaire devra être en mesure de proposer un volet événementiel complet, incluant des activités sur catalogue ainsi que des options personnalisables. Le titulaire devra collaborer avec les services internes et gérer intégralement les événements (inscription, sécurité, logistique…).

L'activation de ces options relèvent exclusivement de la décision de la Caisse des Dépôts qui se réserve la possibilité d'y recourir ou non au cours de l'exécution du marché, par BPU ou par devis en fonction de la prestation.

La mise en œuvre effective de ces options fera l'objet d'une demande expresse de la Caisse des Dépôts.

Parmi les prestations attendues :

Interne

3.5.1. Organisation ponctuelle de compétitions

- Olympiades du groupe : capacité à organiser des événements d'envergure (500 à 600 participants) en extérieur, avec des activités variées (relais, épreuves d'équipe, parcours sportifs, etc.). Ces événements devront inclure la logistique complète (location de site, encadrement, matériel, sécurité, etc.).
- Challenges internes : Mise en place de défis collectifs (ex : challenge de pas, compétitions inter-services) avec suivi des performances et remise de récompenses.

3.5.2. Evènements sur mesure

- Proposition d'un catalogue d'activités événementielles (ateliers bien-être, conférences sur la santé, initiations sportives accessible à tous).
- Adaptation des formats en fonction des demandes (durée, nombre de participants, thématique).

3.6. Extension des prestations sportives à Bagneux & Arcueil pour les collaborateurs ICDC : Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

En complément des prestations prévues au présent marché, les candidats devront proposer, à titre optionnel, une offre de prestations destinée aux collaborateurs d'ICDC Bagneux.

Cette option porte exclusivement sur l'organisation et l'animation de cours collectifs à destination d'environ 890 collaborateurs affectés sur le site de Network Bagneux.
Cette population est distincte de celle mentionnée en article 2.2.2.a qui concerne un nombre marginal de collaborateurs ICDC présents ponctuellement dans les locaux de la Caisse des Dépôts à Paris.

L'activation de cette PSE, le cas échéant, sera opérée avant notification du marché.

3.6.1. Lieux des activités – Espaces mis à disposition du titulaire

- ICDC Network, 18 Av. Aristide Briand, 92220 Bagneux : une salle dédiée permettant l'accueil de 10 participants

- Gymnase : 77 Rue Marius Sidobre - 94110 Arcueil : 3 salles mises à disposition

 - Salle multi-activité 41 : 190 m2
 - Salle dojo 43 : 240m2
 - Salle gymnase 257 : 900m2

Le candidat est informé que la mise à disposition de ce gymnase est subordonnée aux décisions de la collectivité territoriale et du propriétaire des murs. En conséquence, le site d'exercice pourra être modifié en cours de contrat en fonction des disponibilités, des travaux ou des réaffectations décidées par les autorités compétentes. ICDC s'engage à informer le titulaire de tout changement de lieu d'exécution dans un délai raisonnable, sauf en cas de décision administrative soudaine.

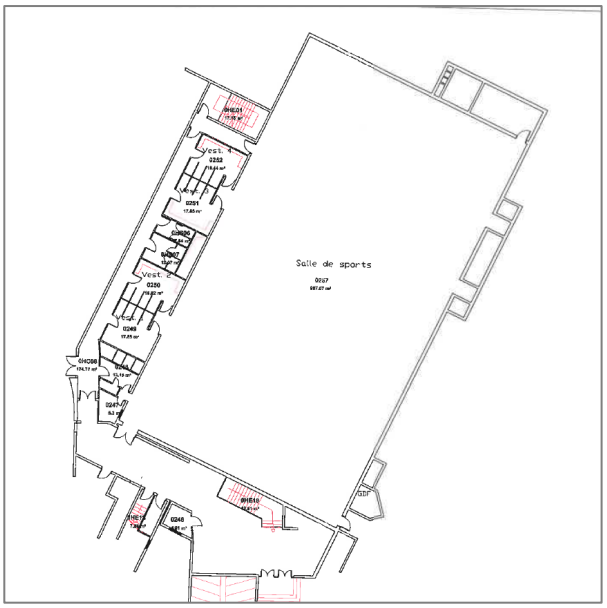
En cas d'indisponibilité temporaire ou définitive, ICDC et le titulaire collaboreront pour maintenir la continuité des prestations :

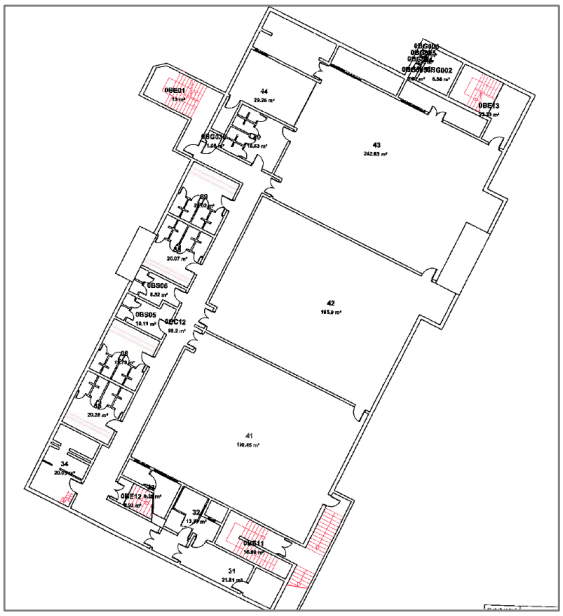
- ICDC s'efforcera de proposer des solutions de repli (autre gymnase, locaux d'entreprise adaptés, extérieur…)
- Le titulaire s'engage à adapter ses programmes
- Si le changement de lieu entraine une modification substantielle des coûts opérationnels pour le titulaire, un avenant pourra être discuté entre les parties pour ajuster les modalités financières

Interne

3.6.2. Offre

- Planning d'activités encadrées sur 40 semaines par an (hors juillet aout & hors vacances scolaires de Noel)
- 2 cours hebdomadaires sur Bagneux Network dans une salle permettant l'accueil de 10 participants
- 12 heures de cours hebdomadaires en gymnase à Arcueil, dans les locaux mis à disposition par la mairie et sur les créneaux suivants :
 - Lundi : 12h/14h en salle multi-activité (salle 41)
 - Mardi : 12h/13h en salle multi-activité (salle 41) et 13h/14h en salle dojo (salle 43)
 - Mercredi : 12h/13h en salle multi-activité (salle 41) et 13h/14h en salle dojo (salle 43), cours de tennis de 18h30 à 20h30 en salle gymnase (salle 257)
 - Jeudi : 12h/14h et 17h/19h en salle multi activité (salle 41)





3.6.3. Reprise de prestataires ou salariés de l'association sportive et culturelle USAC IDF

La Caisse des Dépôts informe les candidats que l'association historique USAC IDF, qui gérait jusqu'alors les activités sportives et culturelles, va réorienter son offre exclusivement sur le volet loisir et culture. Par conséquent, la gestion de la salle de sport et des cours collectifs est transférée au présent marché public.

Afin de préserver la qualité du lien social et historique de l'accompagnement, le titulaire évaluera la possibilité de conserver certains coachs ou animateurs de l'USAC IDF, s'ils le souhaitent et sous réserve de leur adhésion aux exigences du nouveau cahier des charges.

4. MISSIONS & MODALITES D'EXECUTION

4.1. Pilotage et mise en place du service

Les interlocuteurs au sein de la Caisse des Dépôts pour le suivi de l'exécution opérationnelle et contractuelle de l'accord-cadre sont les représentants du service environnement de travail, au sein du département DHP de la Direction des Ressources Humaines. Un référent sera désigné par la Caisse des Dépôts.

La mise en place des prestations de sport s'inscrit dans le cadre du projet immobilier Campus de la Caisse des Dépôts.

Interne

Les prestations débuteront entre septembre 2027 et janvier 2028. La date précise du démarrage effectif fera l'objet d'échanges entre la Caisse des Dépôts et le titulaire du marché.

Entre la notification du titulaire et la date de démarrage effective de la prestation, une phase préparatoire sera mise en place.
Elle constitue une phase obligatoire visant à sécuriser le déploiement technique, organisationnel et opérationnel des prestations de sport.
Le titulaire s'engage à participer activement à la coordination de projet et à mobiliser les ressources nécessaires.

Le titulaire devra :

- Participer aux différentes réunions de cadrage avec les parties-prenantes internes, concernant notamment :
 - Le volet immobilier : aménagement des espaces mis à disposition, planning de livraison…
 - Le volet digital : intégration de ses services dans l'écosystème digital de la Caisse des Dépôts
 - Le volet offre de services : définition du catalogue des offres détaillées et de la tarification, plan de communication…
- Fournir un rétroplanning détaillant le plan de déploiement opérationnel et les comptes-rendus d'avancement de la mise en place du marché (recrutement du coachs sportifs, approvisionnement en matériel…)

4.2. Offre pour les collaborateurs

Une fois l'inscription validée, le collaborateur éligible bénéficie d'un accès illimité à la salle de sport équipée et aux cours collectifs, selon les horaires d'ouverture convenus.

Cet accès inclut :

- **L'accès à la salle de sport équipée :**

- Utilisation libre des équipements : Accès à tous les équipements de la salle de sport (cardio, musculation, training fonctionnel, etc.).
- Accompagnement par les coachs : Présence constante d'un coach diplômé pour assurer la sécurité, l'accueil et les conseils personnalisés.
- L'accès à la salle de sport équipée se fera dans un premier temps sans système de réservation de créneaux. Ce mode de fonctionnement pourra toutefois être amené à évoluer en fonction des taux de fréquentation constatés et des besoins d'organisation identifiés

- **L'accès aux cours collectifs dispensés sur Campus et Rue de Lille:**

Accès à tous les cours collectifs proposés sous réserve d'inscription au préalable. Le titulaire devra proposer des modalités de réservation flexibles et adaptées aux besoins des collaborateurs.

Pour garantir l'équité et la disponibilité des places pour tous les adhérents, le titulaire devra mettre en place des mesures préventives (envoi de notifications automatiques, politique d'annulation transparente, liste d'attente…) et un système de suivi pour identifier les adhérents inscrits à un cours collectif qui ne se présentent pas sans avoir annulé leur réservation dans les délais impartis.
Il devra gérer ces situations (avertissement, suspension temporaire…).

4.3. Modalités d'adhésion, d'accès et de facturation

4.3.1. Conditions d'adhésion

Pour devenir adhérent, le collaborateur doit remplir les critères suivants :

- **Statut professionnel**

- Être collaborateur en activité à la Caisse des Dépôts (CDC)

Interne

- ou être collaborateur en activité d'une des filiales déjà présentes sur les sites: ICDC, AGR ou FRR
- ou être collaborateur en activité d'une autre filiale implantée sur Campus (cf. article 2.2.2)

Les collaborateurs de ces filiales bénéficient d'une grille tarifaire spécifique, non subventionnée par l'employeur CDC.

- **Engagement financier**

- Souscrire un abonnement trimestriel, semestriel ou annuel, payable mensuellement par Carte Bancaire.
- Verser la cotisation correspondante.

- **Justificatif médical**

Fournir un justificatif de non-contre-indication à la pratique sportive.
Le titulaire est responsable de la vérification et du suivi des dossiers, notamment la validité des justificatifs.

4.3.2. Accès aux espaces sportifs

- **Gestion des badges et autorisations**

Le titulaire transmettra les identités au service sureté, par mail sécurisé sur une boîte générique, pour :

- Les intervenants : création de badge
- Les adhérents : attribution des autorisations d'accès (PNG Campus A5, cf. plan art. 2.4.1.a)

- **Accès aux espaces**

La salle de sport A5 est équipée d'un PNG, seuls les adhérents autorisés peuvent y accéder. L'accès aux salles d'A6 et de la Rue de Lille ne sont pas sécurisé par des PNG.

A des fins statistiques, le titulaire devra mettre en place un dispositif simple et efficace permettant de suivre la fréquentation de la salle de sport équipée d'A5.

Pour tous les cours collectifs, le titulaire vérifie que seuls les adhérents inscrits et en règle y participent.

4.3.3. Politique tarifaire pour les adhérents

- **Grille tarifaire**

Les tarifs sont fixés par la CDC, avec des différences selon l'entité (CDC, ICDC, FRR, AGR).
L'abonnement peut être semestriel ou annuel, avec un paiement échelonné.

- **Résiliation**

En cas de départ, de mobilité ou pour raison de santé d'un collaborateur (CDC, ICDC, AGR, FRR), le titulaire rembourse le solde de l'abonnement au prorata, sur présentation d'un justificatif. Tout mois commencé sera dû.

Interne

- **Évolution des tarifs**

La Caisse des Dépôts définira les tarifs des abonnements qui prendront en compte la prise en charge employeur, la durée de l'abonnement et l'entité d'appartenance.
La Caisse des Dépôts se réserve le droit de faire évoluer chaque année la grille tarifaire, en fonction des besoins et des contraintes budgétaires. Elle sera communiquée au cours du dernier trimestre de l'année N-1 pour application en année N.
Le titulaire devra adapter ses factures en conséquence.

4.4. Outils digitaux et communication

4.4.1. Outils digitaux

Pour offrir une expérience utilisateur optimale et fluide, le titulaire devra proposer une application mobile et/ou Web intégrée à l'environnement digital de la Caisse des Dépôts et dans le respect des exigences d'accessibilité RGAA.

Le titulaire du marché identifiera et communiquera une organisation dédiée au pilotage et à l'exploitation des outils numériques mis à disposition. Cette organisation précisera les interlocuteurs dédiés, leurs rôles et responsabilités (matrice RACI), les modalités de gestion et d'escalade des dysfonctionnements, les dispositifs d'assistance et de support ainsi que des actions de formation et d'accompagnement nécessaires.

Le titulaire veillera à garantir la continuité de service, la qualité des données, la réactivité dans le traitement des incidents et la bonne coordination avec la Caisse des Dépôts et les éventuels prestataires techniques concernés.

a. Le smartbuilding

L'écosystème Smart Building retenu par la Caisse des Dépôts est composé d'un building operating system (BOS) SpinalCore de SpinalCom et d'une application servicielle occupant déployé par Cardiweb

Idéalement, afin de s'intégrer dans l'outil de smartbuilding, l'application proposée devra *disposer* d'API (Application Programmation Interface) et devra être compatible avec un système d'authentification unique (SSO) de la Caisse des Dépôts.

b. L'application

L'application devra s'intégrer dans l'écosystème de smart building de la Caisse des Dépôts.
4 niveaux d'intégration sont envisageables par la CDC :

- **Niveau 0** (non souhaité) : Pas de SSO, ni d'API, pas de version web. Le service sport est prévu pour être distribué via un store public.
- **Niveau 1** (basique) : Pas de SSO, ni d'API. Intégration par encapsulation de la page web (webview) sous forme de tuile dans l'application de service CDC : « GROUM ». L'utilisateur doit se reconnecter avec un compte dédié lors de l'accès à la tuile.
- **Niveau 2** (intermédiaire) : Mise en place d'un SSO. Une fois authentifié dans GROUM, l'utilisateur accède à la tuile (via webview) sans nouvelle authentification, les informations étant partagées entre les systèmes.
- **Niveau 3** (avancé) : Niveau 2 + Dispose d'une API suffisante pour permettre à la CDC et son prestataire smartbuilding d'intégrer un ou plusieurs parcours utilisateurs à l'interface GROUM et aux couleurs de la CDC, en s'appuyant uniquement sur les API mise à disposition par le soumissionnaire. (ie.Intégration native dans GROUM)

L'hébergement de l'application sur un store privé n'est pas prévu à ce stade.

c. Le SSO

Le soumissionnaire démontrera dans sa réponse sa capacité à déployer un SSO.
L'application (Web) devra s'authentifier via le système **Single Sign-On (SSO)** de la CDC, basé sur **Microsoft Azure Active Directory (Azure AD)**.
Le soumissionnaire devra :

- **Rejoindre la fédération d'identité** configurée par la CDC, en utilisant l'un des protocoles suivants :

Interne

- **SAML 2.0** (en tant que Service Provider – SP),
- **OpenID Connect (OIDC)** (en tant que *Relying Party* – RP).

- **Respecter les paramètres de configuration** fournis par la CDC

- **Prendre en charge la MFA (Multi-Factor Authentification)**

d. *Les fonctionnalités*

L'application et le site internet sont accessibles pour les collaborateurs depuis leur ordinateur ou leur smartphone, les fonctionnalités attendues sont les suivantes :

- Inscription et réservation. Pour améliorer leur pratique, les adhérents auront la possibilité de s'inscrire à un même cours hebdomadaire sur une période prolongée (au trimestre ou au semestre), plutôt que de réserver au coup par coup.
- Information sur les services proposés, les tarifs…
- Paiements en ligne des prestations (paiement sécurisé),
- Notifications et alertes : envoi de notifications pour les rappels des cours, les actualités, les événements spéciaux, les mises à jour importantes.
- Support utilisateur : Assistance en ligne via chat ou courriel pour répondre aux questions et résoudre les problèmes techniques (inscription, règlement…) ; FAQ et guides d'utilisation de l'application.
- En cas de dysfonctionnement de l'outil, une solution de temporaire permettant aux collaborateurs de suivre leurs inscriptions
- Evaluations : système de feedback permettant aux adhérents de donner leur avis à la suite d'une activité
- Réclamation : un système doit être prévu et intégré au site et à l'application
- Mode visiteur : l'interface Web pourra offrir des briques d'usages différentes en fonction du profil du visiteur. Un consultant externe n'aura pas les mêmes droits sur les usages qu'un collaborateur de la CDC.
- Personnalisation suivant la charte graphique de la CDC

4.4.2. Communication et événements

Le titulaire devra mettre en place une stratégie de communication efficace pour promouvoir les services de la salle de sport et des cours collectifs, pour informer les collaborateurs des actualités et des événements ainsi que pour fidéliser les adhérents.

Les dispositifs de communication incluront notamment une inauguration de la salle de sport, ainsi que des actions de promotion et d'animation tout au long de la prestation (affichage, événement, démonstration, cours d'essai…).

Le titulaire devra travailler en étroite collaboration avec le référent du marché et les directions de la communication et de l'immobilier.

4.5. Exigences de sécurité SI

a. *Hébergement de la Plateforme*

Le candidat décrit la solution d'hébergement de sa solution (données et traitements) : sites de production, sites de back-up, sites de sauvegarde, si ces sites relèvent de sa propriété ou de celles de sous-traitants, la localisation géographique de ces sites,
Le candidat décrit les certifications relatives à sa solution d'hébergement (par exemple SecNumCloud)

b. *Gestion des utilisateurs et de l'accès à la Plateforme*

Le Titulaire doit sécuriser les accès à la plateforme et mettre à disposition une gestion des identités et habilitations de chaque utilisateur
Les accès à la Plateforme doivent pouvoir être authentifiés *via* une solution d'authentification multifacteurs.
En particulier la gestion des mots de passe devra se conformer aux règles suivantes :

Interne

- Les mots de passe sont entièrement confidentiels et le premier mot de passe fourni fait obligatoirement l'objet d'un changement par l'utilisateur dès sa première connexion : avec une politique de gestion des mots de passe associée (règles sur la longueur minimale et la complexité)
- Le Titulaire prévoit une solution sécurisée de récupération de mot de passe en cas de perte de celui-ci ;
- Le contrôle des accès peut en outre être renforcé par le biais de mesures complémentaires tel qu'un filtrage par adresse IP ;

Le candidat décrit aussi les solutions de délégation d'authentification qu'il peut mettre en place.

c. *L'intégrité et la confidentialité des données*

Le titulaire doit garantir la confidentialité et l'intégrité des données stockées et échangées sur sa plateforme.
L'Acheteur pourra faire procéder par lui-même ou par un organisme de son choix à des tests d'intrusion et de corruption sur les données contenues dans la Plateforme ;

- Le candidat décrit quels sont les mécanismes qui permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données stockées sur sa solution (données au repos et en sauvegarde) / Les solutions de chiffrement ou de masquage utilisées.
- Le candidat décrit quels sont les mécanismes qui permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données en transit / Les solutions de chiffrement ou de masquage utilisées.

d. *Gestion des traces*

Le Titulaire doit mettre à disposition une gestion des traces techniques et applicatives.
Le candidat décrit les dispositifs de trace et précise les types d'évènements pouvant donner lieu à des traces, le niveau de granularité et les modalités de consultation.

e. *Tests d'intrusion*

Des tests d'intrusion/revues de code et audit sécurité doivent être couramment menés par un acteur reconnu. Le Titulaire précisera le nom de la société de l'auditeur, la date du dernier audit (max 18 mois), et fournira une synthèse managériale du résultat.

f. *Prestataire de Service de Paiement (Payment Services Provider – PSP)*

Le candidat décrit la solution de paiement en ligne au sein de sa solution (données et traitements) et le prestataire de Services de Paiement (PSP) qui l'opère : hébergement des données de paiement (sites de production, sites de back-up, sites de sauvegarde), si ces sites relèvent de la propriété du PSP ou de celles de sous-traitants, la localisation géographique de ces sites.
Le candidat décrit les certifications relatives à la solution de paiement en ligne (certification PCI-DSS du PSP)

4.6. Encadrement des activités - Ressources humaines

4.6.1. Présence obligatoire et surveillance

Le titulaire garantit la présence physique d'au moins un coach diplômé sur toutes les plages horaires d'ouverture de la salle de sport équipée. Cette mission est confiée à un coach référent, interlocuteur privilégié des utilisateurs et de la Caisse des Dépôts. Le coach référent assure l'accueil, la surveillance constante du plateau et la sécurité des utilisateurs.
En aucun cas la salle ne doit être laissée en libre-service sans surveillance. Le titulaire doit également s'assurer que les coachs sportifs sont clairement identifiables par les usagers (tenues, badges…)

Interne

4.6.2. Qualification des coachs

Tout intervenant sur le plateau et en cours collectifs doit posséder les diplômes requis par le code du sport ou les certifications spécifiques en lien avec l'activité (pour le yoga et le Pilates par exemple). Les coachs doivent être titulaires du PSC1 à jour de leurs recyclages. Ils sont en mesure de mettre en place et suivre un bilan de condition physique personnel.

4.6.3. Sécurité

Le titulaire est responsable de la sécurité des usagers pendant toute la durée des prestations dispensées.

Il doit assurer de manière visible et lisible l'affichage des éléments de sécurité dans les espaces sportifs :

- Mise en place d'un règlement intérieur avec les règles de conduites et de sécurité
- Notices d'utilisation pour chaque appareil
- Consignes d'urgence avec les numéros d'urgences internes et externes

Le titulaire doit mettre en place une trousse de premiers secours, régulièrement vérifiée et rapprovisionnée, dans toutes les salles.

4.6.4. Reprise des prestataires de l'association sportive et culturelle USAC IDF

La Caisse des Dépôts informe les candidats que l'association historique USAC IDF, qui gérait jusqu'alors les activités sportives et culturelles, va réorienter son offre exclusivement sur le volet loisir et culture. Par conséquent, la gestion de la salle de sport et des cours collectifs est transférée au présent marché public.

Afin de préserver la qualité du lien social et historique de l'accompagnement, le titulaire évaluera la possibilité de conserver certains coachs ou animateurs de l'USAC IDF, s'ils le souhaitent et sous réserve de leur adhésion aux exigences du nouveau cahier des charges.

4.6.5. Fidélisation des coachs sportifs et suivi des adhérents

Le titulaire devra mettre en place des mesures spécifiques pour fidéliser les coachs sportifs, garantissant ainsi un suivi continu et personnalisé des adhérents. Cela inclut :

- La stabilité des intervenants : Engagement à maintenir une équipe de coachs stable pour assurer une relation de confiance avec les adhérents.
- Un suivi personnalisé : Les coachs doivent assurer un suivi individuel des progrès des adhérents, avec des conseils adaptés à leurs objectifs.
- Une évaluation des professeurs : mise en place d'un système de feedback régulier pour garantir la qualité des cours et l'adéquation avec les attentes des usagers.

4.6.6. Absence des coachs sportifs / Continuité de service

Le titulaire est tenu à une obligation de continuité de service. Il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour pallier les aléas humains.

En cas d'absence programmée ou imprévue, le titulaire doit assurer le remplacement par un intervenant de qualification équivalente sans rupture de service.

Le personnel de remplacement devra posséder les mêmes qualifications et les mêmes agréments que le personnel remplacé. Les coûts de remplacement seront intégrés dans les coûts fixes d'exploitation.

L'organisation prévue pour garantir une continuité de service sera détaillée par le candidat dans son mémoire technique.

Interne

La CDC se réserve le droit à tout moment de demander le remplacement de tout membre du personnel du titulaire, ou même de lui refuser l'accès des lieux en tout ou partie sur justification

4.7. Hygiène des locaux et du matériel

La Caisse des dépôts assure par l'intermédiaire de son prestataire de nettoyage l'entretien régulier des surfaces et infrastructures des salles de cours collectifs, de la salle de sport équipée, des espaces de circulation, des vestiaires et des sanitaires.

Le titulaire est responsable de l'hygiène spécifique liée à la pratique sportive :

- Mise en place d'un règlement intérieur avec les consignes d'hygiène
- Mise à disposition de moyens nécessaires au nettoyage du matériel en autonomie par l'usager (lingettes désinfectantes, spray et papier absorbant, etc...)
- Veille sur l'état des équipements spécifiques et mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires au maintien de la propreté des appareils de musculation, de cardio et des accessoires de cours collectifs.

L'entreprise de nettoyage de la CDC n'interviendra en aucun cas sur les appareils de sport et les petits équipements afin de ne pas les détériorer.

4.8. Maintenance et traitement des dysfonctionnements de la salle équipée

Les opérations de maintenance sont effectuées en dehors des horaires d'ouverture de l'espace fitness. Le titulaire devra informer le service sureté au moins 48 heures à l'avance de l'identité de l'intervenant extérieur. Afin de garantir la bonne exécution des interventions, la présence du coach référent est impérative.

4.8.1. Maintenance préventive des équipements

Le titulaire s'engage à mettre en place un programme de maintenance préventive pour l'ensemble des équipements sportifs fournis à minima 2 fois par an. Ce programme inclut :

- L'inspection régulière : Vérifications périodiques de l'état des machines et des équipements pour détecter et prévenir les pannes potentielles.
- L'entretien courant : Nettoyage, lubrification et ajustements nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des équipements.
- Le remplacement des pièces consommables (joints, piles, courroies, visseries, …)
- Mises à jour : Application des mises à jour logicielles pour les équipements connectés, assurant leur compatibilité et leur sécurité.

L'entretien des matériels permet de garantir que les équipements demeurent conformes aux exigences réglementaires de sécurité.

4.8.2. Gestion des pannes des équipements

En cas de panne, le titulaire s'engage à intervenir rapidement pour minimiser l'impact sur les hôtes. Les dispositions suivantes seront mises en place :

- Délai d'intervention : Intervention dans un délai maximum de 24 heures ouvrables pour les pannes mineures et de 72 heures ouvrables pour les pannes majeures.

Interne

- Diagnostic et réparation : Diagnostic précis de la panne et réparation dans les meilleurs délais. Si la réparation nécessite plus de temps, le titulaire doit proposer une solution temporaire (ex : prêt de matériel de remplacement).

4.8.3. Remplacement des équipements

Dans le cas où un équipement ne peut être réparé dans un délai raisonnable ou si la panne est jugée irréparable, le titulaire s'engage à fournir du matériel de remplacement : Remplacement immédiat de l'équipement défectueux par un équipement de même type et de même qualité.

4.8.4. Reporting et suivi

Le titulaire devra fournir un rapport régulier détaillant :

b) Interventions réalisées : Liste des interventions de maintenance préventive et corrective effectuées.
c) Pannes et réparations : Description des pannes survenues, des actions entreprises pour les réparer et des délais de résolution.
d) Recommandations : Suggestions pour améliorer la maintenance et prévenir les pannes futures.

4.9. KPI – Qualité de service & amélioration continue

Le titulaire participera aux réunions de pilotage organisées par la Caisse des Dépôts. Ces réunions permettront notamment de suivre la qualité du service.

Pour mesurer la qualité des services fournis, les indicateurs de performance (KPI), suivis trimestriellement a minima, ci-dessous seront utilisés :

- Taux de captage : mesuré par le nombre d'inscrits par entité par rapport à l'effectif du site
- Taux de satisfaction des adhérents : Mesuré via des enquêtes de satisfaction
- Taux de fréquentation de la salle de sport : Mesuré par le nombre de participants sur les créneaux d'ouverture par rapport à la capacité maximale
- Taux de fréquentation des cours collectifs : Mesuré par le nombre de participants aux cours collectifs par rapport à la capacité maximale.
- Taux de fidélisation des adhérents : Mesuré par le nombre de renouvellement d'abonnement par rapport aux nombres d'abonnement expirés et par le nombre d'adhérents ayant renouvelé leur abonnement par rapport au nombre total d'adhérents
- Taux de no show : mesuré par le nombre de participants effectifs aux cours collectifs par rapport aux nombres d'inscrits
- Taux de disponibilité des équipements : Mesuré par le nombre d'équipements disponibles et fonctionnels par rapport au nombre total d'équipements.
- Taux de résolution des incidents : Mesuré par le nombre d'incidents résolus dans les délais impartis par rapport au nombre total d'incidents signalés.
- Taux de fidélisation des coachs : Mesuré par le nombre de coachs maintenus en poste sur une période de 12 mois.

Cette liste n'est pas exhaustive, les propositions du titulaire seront étudiées.

En complément, le titulaire devra compléter le reporting des KPI avec :

- Les analyse des performances : Evolution des résultats obtenus (comparatifs par trimestre, semestre, année)
- Les actions correctives : Proposition d'actions correctives pour améliorer les performances en cas de non-atteinte des objectifs.
- Les feedbacks des adhérents : Synthèse des retours des adhérents et des suggestions d'amélioration.

Interne

Le titulaire s'engage à mettre en place des mesures d'amélioration continue pour garantir une qualité de service optimale. Cela inclut :

- Évaluations régulières : Réalisation d'évaluations régulières des services et des équipements pour identifier les points d'amélioration.
- Formations continues : Organisation de formations continues pour les coachs pour maintenir et améliorer leurs compétences.
- Innovation : Proposition de nouvelles activités, équipements ou services pour répondre aux évolutions des besoins des adhérents.

4.10. RSE

4.10.1. Engagement RSE global

Le titulaire s'engage à intégrer une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans la gestion des prestations sportives, en alignement avec les valeurs et les engagements de la Caisse des Dépôts. Cet engagement inclut des actions concrètes en matière de développement durable, de responsabilité sociale et de gouvernance éthique.

4.10.2. Recrutement, fidélisation et formation des intervenants

Le titulaire devra mettre en place des mesures pour fidéliser et former ses intervenants, en accord avec les principes RSE :

- Recrutement, formation et développement professionnel :
 - Mise en place de politiques de recrutement favorisant la diversité et l'égalité des chances
 - Offre de formations régulières sur les nouvelles techniques d'entraînement, la sécurité et le développement personnel.
 - Accès à des programmes de mentorat et de coaching pour les coachs.

- Fidélisation des coachs :
 - Mise en place de contrats stables et de conditions de travail attractives pour les coachs.
 - Proposition de formations continues et de certifications supplémentaires pour développer leurs compétences.

4.10.3. Réparabilité et durabilité des équipements

Le titulaire s'engage à privilégier des équipements sportifs durables et réparables, en accord avec les principes de l'économie circulaire :

- Réparabilité des équipements :
 - Sélection d'équipements conçus pour être facilement réparables, avec des pièces de rechange disponibles.
 - Mise en place d'un programme de maintenance préventive pour prolonger la durée de vie des équipements.
 - Collaboration avec des fabricants engagés dans des démarches de réparation et de recyclage.
- Origine de fabrication des machines :
 - Privilégier des équipements fabriqués localement ou dans des pays respectant les normes sociales et environnementales.
 - Sélection de fabricants engagés dans des démarches de respect des droits humains.
 - Fourniture de certificats de conformité et de traçabilité pour les équipements sportifs.

Interne

4.10.4. Autres engagements RSE

Le titulaire devra également intégrer les engagements RSE suivants dans ses prestations :

- Énergie et environnement :
 - Utilisation d'équipements éco-énergétiques et de systèmes de gestion de l'énergie pour réduire la consommation énergétique de la salle de sport.
 - Utilisation de matériaux durables et recyclables pour les équipements et les accessoires.
- Inclusion et accessibilité : Proposition d'équipements adaptés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- Transparence et éthique :
 - Mise en place de procédures transparentes pour la gestion des prestations et des équipements.
 - Respect des normes éthiques et des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement des équipements.
 - Publication de rapports RSE annuels détaillant les actions et les performances en matière de RSE.

Interne